

L'adhésion au CVO est individuelle et annuelle. Elle peut s'étendre aux enfants ou petits-enfants des membres. Elle intègre votre adhésion à la Fédération du Club Vosgien. Elle peut être complétée par un abonnement à la revue Les Vosges (4 n° trimestriels/an) à vocation touristique et culturelle et relatant la vie des associations.

**Bulletin d'adhésion, règlement, et CMNCI à la pratique sportive si besoin, sont à adresser :**

- soit par voie postale à Edy Hoffbeck 7, rue de Zellwiller 67140 BOURGHEIM
- soit par voie électronique à l'adresse [tresorier@cvobernai.com](mailto:tresorier@cvobernai.com) (si ordre de virement)

Adhésion(s) 2024 souscrite(s) pour :		Information nécessaire pour recevoir personnellement sa carte membre 2024 et les informations du CVO ↓	Activités pratiquées avec le CVO et informations souhaitées pour : cocher (X)				Numéro où vous joindre avant une activité, pendant ou après ↓
NOM	Prénom		R*	SR*	MN*	RO*	
		Adresse électronique @					N° tel

R\* = randonnée à la journée SR\* = Séjour randonnée sur plusieurs jours MN\* = marche nordique RO\* = rallye orientation

Remarque : Pour pratiquer la marche nordique nécessité de s'inscrire chaque année à la section marche nordique auprès de Sylvain Guillaume.

Adresse postale du premier membre

Voie, lieu-dit				
Code postal	Commune		Pays	

Montant à régler

Règlement à l'ordre du CVO par : cochez case de votre choix

Montant cotisation individuelle	Nbre	S/total
Membre adulte	21 €	
Membre - 17 ans	8 €	
Abonnement 1 an revue Les Vosges	8€	
<b>DON LIBRE</b>		
<b>TOTAL</b>		

- chèque
- espèces
- virement bancaire

IBAN : FR76 1027 8012 7000 0247 1554 595  
BIC : CMCIFR2A

\*Cotisations éligibles à une réduction d'impôt de 66%, à hauteur de 16€ sur la cotisation adulte, 8€ pour les -16ans et sur la totalité pour les dons. **Établissement des reçus fiscaux sous réserve d'un don minimum de 5€ individuel ou de 10€ couple.**

► **Votre adhésion pour l'année civile vous donne l'accès à toutes les activités organisées par le CVO** et vous permet de les pratiquer en toute convivialité dans de bonnes conditions de sécurité, encadré par des guides et animateurs bénévoles brevetés pour leur majorité, par la Fédération du CV. **Elle vous permet de bénéficier des avantages négociés par la Fédération auprès de ses partenaires et comprend l'assurance individuelle accident fédérale de base.**

► **Un certificat médical de non-contre-indication (CMNCI) à la pratique sportive est requis pour participer à la marche nordique et aux séjours randonnée de plusieurs jours.**

Pour les personnes ayant remis un certificat en 2023 ou 2022, la procédure de validation du dernier certificat remis - par attestation - sur la base du questionnaire santé conforme au Cerfa n° 15699\*01 - reste valable et inchangée.

► **Une déclaration d'aptitude suffit pour les seules randonnées à la journée.** Pour celles-ci, cochez la case ci-dessous :

Je déclare être en bonne condition physique pour réaliser les randonnées choisies, en moyenne montagne notamment (en cas de doute, consulter son médecin).

► **Le cadre de fonctionnement de l'association et les modalités d'organisation de ses activités sont présentés aux membres sur le site internet du CVO (cvobernai.com).** En particulier la notice d'information de l'assurance accident de base et de l'option complémentaire IA Sport+, les modalités de traitement des données personnelles (RGPD) et le Règlement Intérieur du CVO. Ces documents peuvent vous être communiqués sur demande écrite par voie postale.

Je déclare en avoir pris connaissance.

Date

Signature du ou des membres cotisants (non requise pour un envoi par mél. avec ordre de virement) :